



Séance extraordinaire
Du 7 novembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue à la salle de la maison des jeunes située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension, le 7 novembre 2022, à 18 h 45.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Jacques Allard	maire
Monsieur Yves Leduc,	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier,	poste no 6

Était aussi présente à cette séance, le directeur général et greffier trésorier, monsieur Jean-Pierre Valiquette.

En vertu de l'article 157 du Code municipal, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance extraordinaire ne peut être évoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté. L'ordre du jour a été établi séance tenante.

1

RÉSOLUTION 2022-11-255
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Congédiement d'une personne salariée
3. Période de questions
4. Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2

RÉSOLUTION 2022-11-256
CONGÉDIEMENT D'UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT que la présente résolution statue sur le lien d'emploi d'une personne salariée à l'emploi de la Municipalité (ci-après « la Personne visée »), dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité, mais dont il ne convient pas de nommer vu le caractère public de la présente résolution;

CONSIDÉRANT les motifs énoncés à la lettre de congédiement, dont tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance préalablement à la présente séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu :



Séance extraordinaire
Du 7 novembre 2022

De procéder au congédiement de la Personne visée, effectif en date de la présente résolution;

D'autoriser le paiement de toutes sommes dues à la Personne visée conformément aux termes de la lettre de congédiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

**4. RÉSOLUTION 2022-11-257
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et greffier-trésorier

Jacques Allard,
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire